

Collecte et tri des déchets

Vous pouvez vous procurer gratuitement auprès de la mairie un bac d'ordures ménagères.

La collecte des déchets s'effectue une fois par semaine le lundi matin. Sortez votre bac la veille de la collecte après 19h00 et rentrez-le au plus tard le soir de la collecte.

Les déchets recyclables font l'objet d'un tri en vue de leur valorisation :

- Les emballages recyclables déposés dans les sacs jaunes sont collectés le jeudi matin tous les 15 jours. Les sacs jaunes sont à récupérer en mairie. Le calendrier de collecte est distribué en début d'année et est consultable sur PanneauPocket.

- Les colonnes de tri papiers et verre sont situées sur le Parking du Cimetière, au parking du Château (en face d'Intermarché), sur la place de Fromente.

- Des conteneurs à textile sont à disposition dans les déchetteries et à Jujurieux (place de l'église), Pont d'Ain (vers station de lavage Super U) et Saint-Jean-le-Vieux (place du Champ de Foire).

Déchetteries et horaires d'ouverture :

- Les déchetteries sont fermées les jours fériés.
- Déchetteries de Jujurieux (Zone Artisanale du Grand Champ) et Pont d'Ain (Zone Activités du Blanchon) :

ÉTÉ (01/04 au 31/10)	HIVER (01/11 au 30/03)
Lundi : 14h00 - 18h00 Mercredi, Vendredi, Samedi : 8h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00	Lundi : 14h00 - 17h00 Mercredi, Vendredi, Samedi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00

- Déchetterie de Poncin (ZA Sous la Côte)

ÉTÉ (01/04 au 31/10)	HIVER (01/11 au 30/03)
Vendredi : 14h00 - 18h00 Mardi, Jeudi, Samedi : 8h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00	Vendredi : 14h00 - 17h00 Mardi, Jeudi, Samedi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00

- Présentation obligatoire d'une carte d'accès. Formulaire de demande disponible en mairie et sur le site de la Communauté de Communes.

Informations pratiques

- SUEZ (gestion de l'eau potable) :
Service client 09.77.40.84.08 - Urgence 24h/24
09.77.40.11.33.

- ENEDIS : 09.72.67.50.72 (panne de courant générale et dépannage d'urgence). Pour les pannes qui ne concernent que votre logement ou pour les souscriptions de contrat, contactez directement votre fournisseur d'énergie.

- Service social : 30 01.

- Point Poste au drive d'Intermarché : lundi au vendredi de 8h30 à 16h00, samedi de 8h30 à 12h00.

- Différents annuaires « Artisans, Commerces et Entreprises » - « Associations » - « Santé, Social, Solidarité » sont disponibles sur le site internet.

Communauté de Communes Rives de l'Ain et Pays du Cerdon

- Hôtel de Ville (2nd étage), Place de l'Hôtel de ville, 01640 Jujurieux - accueil@ain-cerdon.fr - 04.74.37.13.32 - <https://www.ain-cerdon.fr>

- Compétences : enfance, portage de repas à domicile, collecte et traitement des déchets, promotion et animation touristique, logement, développement économique du territoire.



Accueil des nouveaux arrivants

Vous trouverez ici quelques informations pour faciliter votre intégration. Pour en savoir plus <https://www.neuillesurain.fr/mairie-et-services/nouvel-arrivant/>

Les horaires d'accueil de la mairie

Les services de la mairie vous accueillent sur différents espaces, à la mairie principale et à la mairie annexe.

- Mairie annexe : lundis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h00 (Place Joseph Rynois)

- Mairie principale fermée au public / accueil sur rendez-vous (Place Michel Floriot).

Le hall de la mairie principale est ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 17h00 pour consultation de l'affichage légal.

Contactez la mairie

- par mail mairie@neuillesurain.fr

- par internet :

<https://www.neuillesurain.fr/nous-contacter/>

- par tél. : mairie principale 04.74.37.77.16 -

mairie annexe 04.74.35.18.35

- par courrier postal : Mairie principale, Place Michel Floriot, 01160 Neuville-sur-Ain.



Rester informés au quotidien

- Vous trouvez les dernières actualités sur le site internet <https://neuvillesurain.fr>
- Les évènements, messages de risque et d'alerte à la population sont diffusés sur l'application gratuite PanneauPocket sur votre téléphone ou votre ordinateur en temps réel.
- Vous recevez dans votre boîte aux lettres le compte-rendu de conseil municipal, le bulletin municipal (une fois par an) et les informations de la Communauté de Communes.

Journée d'accueil des nouveaux arrivants

La mairie organise une journée d'accueil pour présenter les services de la commune, les grands projets, les associations... Pour participer à cette journée, contactez la mairie ou utilisez le formulaire en ligne.

Bien vivre ensemble

- Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage peuvent être pratiqués :
- les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
 - les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
 - les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Démarches administratives

- Papiers d'identité : la modification de l'adresse n'est pas obligatoire.
- Carte grise : vous disposez d'un mois, pour faire votre demande sur le site ANTS.
- L'inscription sur les listes électorales peut se faire maintenant tout au long de l'année.

Enfance et Jeunesse

Petite enfance (0-4 ans) :

- Établissements Multi Accueil de jeunes enfants : FA'BULETTE à Poncin 04.74.46.50.62, Maison FRIMOUSSE à Saint Jean le Vieux 04.74.36.94.41, LES P'TITS LOUPS à Pont d'Ain 04.37.63.23.10.
- la liste des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s est disponible en mairie/site internet.

Accueil les mercredis et accueil pendant les vacances scolaires :

- Accueil de loisirs AU PAYS DES ZA'MI à Jujurieux 04.74.36.88.38.
- Accueil de loisirs LES ENFANTS DO' à Pont d'Ain 04.74.63.23.16.

Accueil périscolaire :

- Horaires d'accueil les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 7h00 à 8h45 et de 16h15 à 18h30.
- Lieux d'accueil : salle périscolaire dans la cour de l'école et bâtiment préfabriqué au-dessus de l'école rue du Revermont.
- Pour établir le dossier d'inscription : 04.74.36.88.38 ou cljujurieux@ain-cerdon.fr

École maternelle et primaire publique (accueil à partir de 3 ans) :

- Inscription scolaire : contacter la mairie 04.74.37.77.16 pour une pré-inscription avant de prendre rendez-vous avec le directeur d'école Pierre Favre 04.74.37.76.35
- Horaires du lundi au vendredi : 8h45 – 12h00 et 13h30 – 16h15 (semaine de 4 jours).
- École : Place Michel Floriot, 01160 Neuville-sur-Ain

Restaurant scolaire :

- Les inscriptions à la cantine doivent intervenir avant le jeudi minuit pour la semaine suivante.
- Le règlement et les inscriptions se font directement en ligne (la première fois demander un identifiant de connexion à la mairie), ou au secrétariat de mairie (règlement par chèque ou espèce).

Carte scolaire :

Les établissements de rattachement définis par la carte scolaire sont :

- Collège Roger Vailland à Poncin 04.74.37.24.53.
- Lycée d'enseignement général et technologique de La plaine de l'Ain à Ambérieu-en-Bugey 04.74.38.17.24.

Les lycées professionnels et agricoles les plus proches sont :

- Lycée professionnel Alexandre Bérard à Ambérieu-en-Bugey 04.74.38.01.99.
- Lycée professionnel Gabriel Voisin à Bourg-en-Bresse 04.74.23.02.55.
- Lycée agricole Les Sardières à Bourg-en-Bresse 04.74.45.50.80.

Un centre de formation en alternance, le CECOF est situé à Ambérieu-en-Bugey 04.74.38.40.22.

Transport scolaire

La Région organise et prend en charge le transport des élèves de la maternelle au lycée. Le transport scolaire est gratuit pour votre enfant si : vous habitez à plus de 3 km de l'établissement scolaire et si votre enfant est inscrit dans l'établissement de rattachement. Si votre enfant est en situation de handicap, il est également pris en charge par la Région.